PARLEMENT EUROPEEN



ANNEE: 2005

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)

Nom: CARLOTTI Prénom: Marie-Arlette		
déclare par la présente:		
A) EXERCER LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUIVANTES: Rien à déclarer		
B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES: Conseillère générale, Vice-présidente (élue en mars 1998, réélue en mars 2004)		

3938

^(*)S IL'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):			
	. financiers:	Indemnité de Vice-présidente après écrètement (1400 € par mois)	
(*)	alloués par	Conseil général des Bouches-du-Rhône	
	. en personnel:	Une secrétaire affectée à mes fonsctions de conseillère générale	
(*)	alloués par	Conseil général des Bouches-du-Rhône	
	. en matériel:	deux bureaux équipés	
(*)	alloués par	Conseil général des Bouches-du-Rhône	
D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES: Rien à déclarer			

Date: 12/05/2005 Signature:

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.